



**Association des Étudiants du
Centre Universitaire de Mayotte**

Dembéni, le 7 août 2016

à

M. Frédéric VEAU

Préfet de Mayotte
Préfecture de Mayotte
BP 676 - Kawéni,
Mamoudzou, Mayotte

Et

Mme Nathalie COSTANTINI

Vice-recteur de Mayotte
Vice-rectorat de Mayotte
Rue Sarahangué BP 76
97600 MAMOUDZOU

Objet : Retard de paiement de la bourse nationale et bourse service public
Nécessité de la création d'une antenne CROUS à Mayotte

Madame, Monsieur,

En l'absence d'antenne CROUS à Mayotte, le versement de la bourse nationale pour les étudiants scolarisés sur le territoire est pris en charge, à sa demande, par le Vice-rectorat de Mayotte. Or, depuis sa mise en place, nous ne cessons d'accumuler les retards et irrégularités de versement. Nous avons comptabilisé l'année universitaire dernière, jusqu'à deux mois de retard de versement. Chose qui est tout simplement inconcevable, pour un sujet aussi sensible que la bourse nationale. Quand on sait que près de 90 % des étudiants scolarisés à Mayotte (en licence et BTS) sont boursiers et que plus de 80 % d'entre eux bénéficient de la bourse nationale aux échelons les plus élevés (5, 6 et 7), un retard de versement peut très vite devenir un sujet de tension. Pour rappel, l'année universitaire dernière, nous avons évité de justesse deux manifestations de collectifs étudiants contre ces retards de versement. Ces irrégularités et ces retards entraînent des préjudices financiers importants pour les



Association des Étudiants du Centre Universitaire de Mayotte

étudiants boursiers. Les étudiants boursiers qui souscrivent à une mutuelle santé, un abonnement téléphonique, un abonnement internet, un loyer... se retrouvent rapidement en défaut de paiement face à leurs créanciers du fait des irrégularités et retards de versement. Ils sont pour la plus part obligés d'avoir un emploi pour prévenir ces défauts de versement.

En plus de ses retards, les étudiants de deuxième et troisième années de licence bénéficiaires du dispositif emploi d'avenir professeur (E.A.P.) accumulent également des retards de versement de la bourse service public (B.S.P).

Pour rappel, les étudiants boursiers, inscrits en deuxième et troisième années de licence à Mayotte et souhaitant entreprendre une carrière de professeur ont la possibilité de bénéficier du dispositif E.A.P. dans un établissement du premier ou second degré. L'étudiant stagiaire reçoit une rémunération mensuelle composée d'environ 490.36€ brut versée par le Vice-rectorat et environ 217€ de bourse service public versée par le CROUS de tutelle de l'étudiant. Or, depuis la première année de mise en place de ce dispositif, des retards de paiement sont signalés régulièrement par les étudiants. Tous les ans la B.S.P est versée qu'à partir du mois de mai, alors qu'elle aurait dû l'être depuis le mois de septembre de l'année précédente. Soit un retard de 9 mensualités sur 10. Ce qui est à notre sens inconcevable. À l'heure où nous manquons cruellement d'enseignants mahorais qualifiés, ces retards de versement s'apparentent à une négligence de la part de vos services, face aux futurs professeurs mahorais.

Je ne vous cache que ces multiples retards ont suscité une tension assez vive du côté des étudiants. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas à l'abri d'une manifestation étudiante, au prochain retard de versement. Ces multiples retards démontrent une fois de plus la nécessité de la création urgente d'une antenne du CROUS à Mayotte, ne serait-ce qu'une antenne sous tutelle du CROUS de La Réunion ou d'un autre CROUS pour gérer les versements de bourses mais également de la vie étudiante à Mayotte, en attendant la création de l'antenne du CROUS de Mayotte.

L'ouverture de cette antenne permettrait d'organiser et gérer la vie étudiante sur le département. Actuellement, nous n'avons pas de restaurant universitaire, alors que le CUFR de Mayotte compte plus de 1200 étudiants inscrits. Le service de restauration proposé par la cafétéria du CUFR est totalement dépassé et insuffisant. Ce service ne répond plus correctement à la demande des étudiants qui aujourd'hui sont plus nombreux qu'à l'ouverture du CUFR en 2012. Nous ne bénéficions pas non plus du versement anticipé de la bourse nationale, alors que nous sommes éligibles à ce dispositif. Il n'y a pas de mutuelle santé étudiante à Mayotte, alors que l'affiliation à cette dernière est l'une des conditions à l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. À l'heure où on parle d'égalité réelle, de rattrapage de Mayotte avec la métropole, nous avons comme l'impression que le développement de la vie étudiante à Mayotte n'est pas une priorité.

Nous aimerions vous rencontrer avec vos services, afin de pouvoir vous exposer nos problèmes et trouver ensemble des solutions.



**Association des Étudiants du
Centre Universitaire de Mayotte**

Connaissant l'intérêt que vous portez à la jeunesse de cette île, je reste confiant quant à une réponse favorable à ma demande. Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Saïd MOHAMADI

Président de l'A.E.C.U.M

